

LOI DE LA TAXE SUR LE COMBUSTIBLE
RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LE COMBUSTIBLE IMPORTÉ AU YUKON
DANS LE SYSTÈME D'ALIMENTATION D'UN VÉHICULE

Instructions

1. Remplir le formulaire C accompagné de l'annexe C-1 au verso.
2. Conserver les dossiers pour examen et inclure les rapports de voyage et de kilométrage ainsi que toutes les factures d'achat.
3. Incrire les quantités de combustible en litres.
(Nota : le combustible de réfrigération n'est pas admissible.)
4. Remplir un formulaire distinct pour chaque produit : essence et diesel.
5. À l'annexe C-1, utiliser une ligne pour chaque véhicule qui voyage au Yukon.
6. Joindre toutes les factures de combustible acheté au Yukon.
7. Inscrire le numéro du véhicule ou le numéro de plaque sur la facture.
8. Arrondir le calcul du kilométrage au litre à UNE décimale près.
9. Soumettre un rapport par TRIMESTRE.
 - 1^{er} trimestre : date limite de dépôt le 25 avril pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars
 - 2^e trimestre : date limite de dépôt le 25 juillet pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin
 - 3^e trimestre : date limite de dépôt le 25 octobre pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre
 - 4^e trimestre : date limite de dépôt le 25 janvier pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre

N° de permis _____

Nom du titulaire du permis _____

Adresse postale _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Année _____ 1^{er} trimestre 2^e trimestre 3^e trimestre 4^e trimestre

CALCUL DE LA TAXE À REMETTRE

Type de combustible (utiliser un formulaire distinct pour chacun) DIESEL ESSENCE

Étape 1 Kilométrage total

A	km
C	litres
km/litre	

Étape 2 Total des achats

Étape 3 Moyenne du kilométrage au litre
(A ÷ C)

Étape 4 COMBUSTIBLE UTILISÉ au Yukon
(Kilométrage au Yukon ÷ étape 3)

litres	
--------	--

Étape 5 Moins COMBUSTIBLE ACHETÉ AU YUKON
(joindre les copies des factures)

litres	
--------	--

Étape 6 Moins CRÉDIT EN LITRES du trimestre précédent

litres	
--------	--

Étape 7 MONTANT NET DES LITRES TAXABLES

litres	
--------	--

Étape 8 TAUX DE TAXATION 0,072 \$
(diesel)

Étape 9 MONTANT TOTAL DE TAXE REMISE
(étape 7 x étape 8)

\$	Le paiement doit être fait en argent canadien	
----	---	--

Kilométrage effectué
au Yukon

B	km
D	litres

Je, _____, _____ en tant qu'agent
(Nom - en lettres détachées) (Titre - en lettres détachées)

autorisé de _____
(Nom de l'entreprise - en lettres moulées)

CERTIFIE par les présentes que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont à ma connaissance exacts.

Signature

Date

Faire parvenir à : L'administrateur général
Ministère des Finances
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Téléphone (867) 667-5345; télécopieur (867) 393-6217

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la **Loi de la taxe sur le combustible** et sont utilisés à des fins administratives. Toute question relative à la collecte ou à l'utilisation de ces renseignements doit être adressée au ministère des Finances du Yukon, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6, (867) 667-5343.

ANNEXE C-1 REMARQUE : Déclarer uniquement les véhicules qui ont voyagé au Yukon au cours du trimestre.

**VOIR LES
INSTRUCTIONS
AVANT DE
REmplir**

TOTAUX

(Reporter les totaux
A, B, C et D sur le
formulaire C au recto)

Colombie-Britannique

Yukon

Territoires du Nord- Ouest

Alberta

Ailleurs
Canad

au Alaska

a Aille
aux E

hrs Kilo
-U.

métrage to

tal

10

Colom
Britanni

ie- Yukon

du N
Qu

ord-
st

Aperta Ai

leurs au
Canada

Alaska

Ailleurs

urs Qté totale
é -11 (en litres)